## Premières Informations

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 221 - Mai 1991

## Résultats provisoires de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er avril 1991

- La durée hebdomadaire effective du travail est stable par rapport à celle enregistrée début janvier 1991. Elle s'établit à 38,96 heures pour l'ensemble des salariés, à 39,09 heures pour les ouvriers et 38,84 heures pour les non-ouvriers.
- Les effectifs salariés augmentent de 0,1% dans les secteurs marchands non agricoles au cours du premier trimestre 1991. Sur les douze derniers mois, la hausse des effectifs est de 1,1%.
- L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +1,0% au cours du premier trimestre 1991; ceci porte son augmentation depuis avril 1990 à +4,4%. Dans l'hypothèse d'une hausse des prix de +3,2% d'avril 1990 à avril 1991, le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier se serait élevé de +1,2% au cours de cette période.

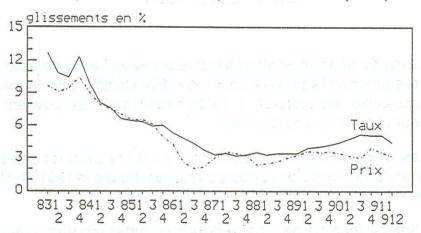


## Évolution du taux de salaire horaire ouvrier et du SMIC

En pourcentage

INDICATEURS ÉTUDIÉS	Année (n)	Janvier à Avril	Avril à Juillet	Juillet à Octobre	Octobre à Janvier (1)	Sur un an de avril à avril
TAUX DE SALAIRE HORAIRE	1986	+ 0,9	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,6	
	1987	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,8	+ 0,8	86 à 87 = + 3,4
	1988	+ 0,8	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	87 à 88 = + 3,3
	1989	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,1	88 à 89 = + 3,9
	1990	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,2	89 à 90 = + 4,8
	1991	+1,0 p		PRODUCTION OF	70 (1.730-	90 à 91 = + 4,4 p
SMIC	1986	0,0	+ 3,4	0,0	0,0	
	1987	+ 2,4	+ 1,0	0,0	0,0	86 à 87 = + 5,9
14 - Mai 1-141	1988	0,0	+ 3,3	0,0	0,0	87 à 88 = + 1,0
	1989	+ 2,1	+ 1,9	0,0	0,0	88 à 89 = + 5,5
	1990	+ 2,0	+ 2,5	0,0	+ 2,1	89 à 90 = + 3,9
	1991	0,0				90 à 91 = + 4,7
(1) : Année (I	7 + 1).		p - Chiffre pro	visoire.		

## Glissements annuels de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier et des prix à la consommation (indice INSEE des 296 postes)



trimestres (1 = janvier, 2 = avril, 3 = juillet, 4 = octobre)

Les résultats présentés ici sont établis à partir des 23 600 premiers questionnaires reçus pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'avril 1991. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 11 salariés et plus.